Ami du Clergé du 27 mai 1937

Deuxième partie : **PRÉDICATION**

SOMMAIRE

Le mot du Pasteur. — XXXI. ***Fête du Sacré-Cœur :*** **La sanctification du dimanche, moyen d'aimer le Sacré-Cœur, 257. — XXXII.** ***4e Dim. après la Pentecôte :*** **Que faire le dimanche ? 258.**
Les Saints Patrons. — ***S. Jean-François Régis, Patron de l'Œuvre pour réhabiliter les unions illégitimes :*** **Ce qu'il a fait et ce que nous devons faire dans ce but, 260. —** ***S. Louis de Gonzague, Patron des adolescents :*** **Un modèle de piété, de vigilance et de travail, 262.**
Pour une Adoration perpétuelle. — III Les effets de l'Eucharistie, 264.
Sujets de circonstance. — ***Pour un Cinquantenaire de vie religieuse chez des Sœurs Clarisses :*** **La virginité féconde, 266.**
Pour une Visite épiscopale. — Rapport du curé, 268. — Souhaits de bienvenue du maire, 268.
Les personnages évangéliques. — CIII. Le centurion du Golgotha, 269. — CIV. Les ressuscités de la Passion, 271.

LE MOT DU PASTEUR

XXXI

Fête du Sacré-Cœur

LA SANCTIFICATION DU DIMANCHE, MOYEN D'AIMER LE SACRÉ-CŒUR

Mes frères,

En ce jour, nous offrons au Sacré-Cœur de Jésus de solennels hommages.

L'objet de ce culte, c'est l'amour du Fils de Dieu pour les hommes, honoré sous le symbole de son cœur de chair. L'Eglise l'a déclaré en termes exprès, depuis Clément XIII, qui instituait la fête du Sacré-Cœur, « afin, disait-il, que sous le symbole de ce Cœur très saint, les fidèles honorent avec plus de ferveur la charité du Christ », jusqu'à Léon XIII qui, en décrétant la consécration du genre humain à ce Cœur sacré, nous montrait en lui « le symbole et l'image expressive de la charité infinie de Jésus-Christ. »

Le Fils de Dieu nous aime : il aime chacun de nous d'un amour personnel, « pareil, affirme S. François de Sales, au soleil qui ne regarde pas moins une rose au milieu de mille millions d'autres fleurs que s'il ne regardait qu'elle seule. » *(Amour de Dieu,* X, XIV). En retour, il réclame notre amour. Or comment nous acquitterons-nous pratiquement de cette obligation ? Je répondrai volontiers : soumettez-vous aux anciennes disciplines qui ont façonné les âmes chrétiennes, aux antiques commandements de Dieu et de l'Eglise, en particulier à la loi de la sanctification du dimanche : *Les dimanches tu garderas, En servant Dieu dévotement.*

M. f., où en êtes-vous de ce devoir fondamental? Sanctifier une chose, c'est l'appliquer à un usage saint ; sanctifier le dimanche sera donc l'employer d'une manière toute spéciale au culte de Dieu. Pour cela deux choses sont nécessaires : la cessation du travail et l'assistance aux offices.

Veuillez, je vous prie, réfléchir sur la gravité de ce précepte. Et parlons d'abord de la cessation du travail ou du repos dominical. Pourquoi et en quoi consiste le repos dominical ?

I. — *Pourquoi le repos dominical ?*

Parce que c'est pour l'homme une nécessité, c'est une loi de Dieu, c'est un usage chez les peuples.

1. C'est pour l'homme une nécessité, car, ayant un corps, il a besoin de repos. Si audacieux que soit le progrès, il ne peut changer les conditions essentielles de notre nature. Le travail entame notre provision de vitalité ; en conséquence nous sentons le poids de la fatigue et du surmenage. Le travail sans trêve épuise les santés les plus robustes et fatalement amène la lassitude ou de longues maladies, qui imposent un repos prolongé et très dispendieux. « Depuis longtemps, en France, l'Académie de médecine a condamné tout travail ininterrompu, aussi bien à l'atelier qu'au bureau. A plusieurs reprises, elle a émis des avis nettement défavorables sur le surmenage, qui est une des causes les plus efficaces de la dégénérescence [1]. »

Cette nécessité ne s'impose pas moins à l'homme des champs, qui pourtant passe sa vie au grand air : « Comme l'ouvrier, le paysan, après une semaine de rude labeur, a besoin de réparer ses forces et de puiser une nouvelle vigueur physique dans le repos hebdomadaire. Si le travail de la terre, grâce aux conditions de salubrité dans lesquelles il s'exerce, est moins épuisant et surtout moins meurtrier que celui des usines, on ne peut nier cependant que, au seul point de vue de l'hygiène, le repos du dimanche ne soit nécessaire aux travailleurs et aux ouvriers agricoles [2]. » Donc le repos dominical est pour l'homme une nécessité.

2. Dieu en fait aussi un précepte. De vrai, dans la Bible nous lisons ces paroles du Seigneur au peuple d'Israël : « Tu travailleras six jours, tu t'arrêteras le septième, pour que se reposent ton bœuf, ton âne et que se revigore le fils de ta servante ainsi que l'étranger. » (Ex., XXIV, 12). Et encore : « Observe le sabbat pour te sanctifier comme te l'ordonne le Seigneur ton Dieu, car ce septième jour est le repos du Seigneur. Tu ne feras ce jour-là aucun travail ;... ton serviteur et ta servante se reposeront comme toi. » (Deut., V, 12-15). Comme c'est clair, détaillé, incisif !

Ne dites pas que cette loi si précise, si impérieuse, a été abolie dans la suite. Non. Elle demeure pareillement obligatoire pour nous. Elle a été ratifiée par Jésus-Christ et par son Eglise, et celle-ci, en substituant le dimanche au samedi, ne change pas la substance du précepte ; elle en modifie simplement la lettre et l'application.

3. C'est encore un usage chez les peuples. Les sectes religieuses les plus diverses, Juifs, Musulmans, Chinois, respectent le repos dominical. Plus près de nous, Protestants, Anglais, Suédois, Allemands s'y conforment. Parfois on a essayé de réformer cela. Ainsi la Révolution française tenta de remplacer le dimanche par le décadi. A cette innovation nos ancêtres, à qui on reprochait de se reposer le septième jour et non le dixième, répondaient : « Nos bœufs

[1] *Etude sur le repos dominical,* par Paul Feron-Vrau.
[2] Rapport de M. Milcent sur le repos du dimanche, *Questions actuelles,* t. II, p. 179.

connaissent le dimanche, car au bout du sixième jour leurs mugissements semblent appeler les heures marquées par le Créateur pour le repos général de la nature. »

Mais les négateurs de Jésus-Christ trompèrent les braves gens ; le repos dominical fut supprimé. Cependant, au début du XX^{e} siècle, le bon sens reprenant ses droits, le repos hebdomadaire, fixé au dimanche, est acquis le 13 juillet 1906, par un vote unanime à la Chambre des députés et à mains levées au Sénat. Actuellement, l'ensemble du monde industriel et la majorité du monde commercial, sous la poussée de la législation française, font cas du repos voulu par Dieu. Toutefois, des usages approuvés par de récents décrets favorisent le commerce de l'alimentation le dimanche, pour contraindre à la fermeture de ces mêmes magasins un jour ouvrable. Aux catholiques de réclamer l'observation rigoureuse de la loi.

M. f., « le repos est aussi nécessaire au corps humain que l'huile à la machine ». L'on ne peut pas être toujours sur la brèche. En interdisant à tous le travail, la loi du repos dominical ménage à tous sans distinction un bienfaisant délassement.

Mais en quoi consiste le repos dominical ?

II. — *En quoi consiste le repos dominical ?*

Il consiste à s'abstenir des œuvres serviles.

Les œuvres serviles indiquent des travaux qui fatiguent principalement le corps, des travaux auxquels le corps a plus de part que l'esprit. Elles se nomment *serviles* parce qu'elles se font plus ordinairement par les serviteurs, les ouvriers, les mercenaires. Et pour entrer dans quelques détails, sont prohibés : les travaux des champs (labourer, semer, moissonner, et.) ; les travaux mécaniques et industriels (les maçons, les terrassiers, les serruriers, etc.), les travaux d'habillement (tels que ceux des tailleurs, cordonniers, chapeliers, etc.). Bref, à la seule exception de ce qui est consenti par le droit ou autorisé par la coutume, tout métier, tout ouvrage manuel, tombent sous la défense : « Vous ne ferez rien de servile ce jour-là, » dit le Seigneur (Lévit., XXIII).

De plus, parmi les œuvres qui ne sont pas serviles par elles-mêmes, il s'en trouve dont le caractère répugne au jour du Seigneur : en conséquence, sont interdites les œuvres foraines, foires, marchés, ventes aux enchères publiques ; les affaires judiciaires : par exemple, intenter un procès, procéder à l'audition des témoins, tenir des audiences publiques avec interrogatoires, plaidoiries, réquisitoire, prononcer des sentences, les exécuter, etc.

Or, m. f., pourquoi une telle défense ? Les œuvres serviles nous sont défendues, non, certes, parce qu'elles sont mauvaises de leur nature, mais parce qu'elles empêchent de rendre à Dieu le culte qui lui est dû : « Les œuvres corporelles, dites serviles, sont contraires à l'observance du dimanche, en tant qu'elles font obstacle à l'application de l'homme aux choses de Dieu. » (S. Thomas, II^{a}-II^{ae}, q. 122, art. 4).

Toutefois, j'ai hâte d'ajouter qu'autant l'Eglise est respectueuse des droits de Dieu, autant elle est maternelle pour ses enfants. C'est pourquoi la loi du repos dominical admet des motifs qui excusent le travail. Motifs de nécessité : soins du ménage, des animaux domestiques, rentrée des récoltes menacées par l'orage ou la grêle. Motifs de piété : orner l'église, pavoiser les maisons. Motifs de charité : soigner des malades, travailler pour des pauvres en état de grande indigence.

M. f., s'il vous est défendu de travailler le dimanche, il vous est également défendu de faire travailler vos ouvriers ou vos enfants. C'est leur causer un préjudice, et dans un sens réel vous êtes plus coupables, puisque non seulement vous manquez à la loi du dimanche, mais encore à la vertu de justice et de charité.

Donc, le dimanche, cessez tout travail défendu. Notre cœur s'afflige et souffre en apercevant des attelages allant aux champs, des ouvriers à leur chantier. On a repris les mêmes vêtements que la veille, on n'a pas voulu entendre la cloche qui annonce la messe. Je voudrais pouvoir crier à ces pauvres gens qui se font les esclaves du travail : « Souviens-toi, ô homme, que si tu es poussière, tu es aussi une âme ! Souviens-toi que si tu as besoin d'air pour tes poumons, tu as besoin aussi que ton âme respire et prie. »

Je vous demande, m. f., de vous faire hardiment et en toutes occasions les défenseurs du repos dominical. La Ligue des catholiques, la Ligue féminine, les divers groupements de Jeunes peuvent avoir une influence décisive. On cherche quelquefois bien loin des sujets d'apostolat et d'exemple. Celui-ci est à la portée de tous. Oui, priez le Sacré-Cœur de vous donner la claire conscience de ce que vous êtes : une âme immortelle non pas isolée, mais que beaucoup d'autres âmes entourent, sur lesquelles vous avez pouvoir pour le bien.

XXXII

4e Dimanche après la Pentecôte

QUE FAIRE LE DIMANCHE ?

Mes frères,

Le repos dominical est nécessaire pour nous ressaisir et reprendre vigueur dans notre corps et dans notre âme.

D'ailleurs, cette loi de la cessation du travail oblige sous peine de péché grave. Pour apprécier l'importance du manquement, il faut tenir compte de la nature du travail et des circonstances.

La violation de cette loi provoque particulièrement la colère de Dieu ; elle attire sur les individus, comme sur les peuples, de sévères châtiments. « Je vous ai donné six jours pour travailler, rappelait à la Salette la divine Messagère du ciel, la Sainte Vierge, je me suis réservé le septième, et on ne veut pas me l'accorder. C'est cela qui appesantit tant le bras de mon Fils. »

Puisque le dimanche est donné à l'homme pour se déprendre de ce labeur où le plongent les besoins de l'existence, que peut-il faire ce jour-là ? Trois choses : s'instruire, se récréer, se sanctifier.

I. — *S'instruire*

L'homme ne sera jamais trop savant. Et j'estime hautement l'ouvrier, le paysan, le bourgeois qui utilise les loisirs du dimanche pour se livrer à de bonnes lectures, entendre de bonnes conférences historiques, scientifiques, littéraires, professionnelles. Néan-

moins, pas d'illusion : dans les choses spirituelles la science humaine « seule » est impuissante à procurer la lumière, la vertu.

1. Elle ne nous procure pas la lumière, car elle ne nous instruit pas de nos origines et de nos destinées. « Que suis-je ? D'où viens-je ? Où vais-je ? Quel est le sens de la vie ? Qu'y a-t-il derrière la mort ? Pourquoi la souffrance ? S'il y a un Dieu et si ce Dieu est juste et bon, pourquoi ces triomphes du mal, ces victoires de l'injustice, ces oppressions de la faiblesse et du droit ? » Sur ces questions la science est muette.

Au vrai, consultez les mathématiques : elles vous apprennent à calculer, et non à bien vivre. Consultez la physique et la chimie : elles vous renseignent sur les éléments dont sont composés vos os et sur les globules de votre sang, sur les forces et les lois du monde matériel ; mais si vous allez mourir, que peuvent pour vous ces sciences ? Consultez la géologie : elle vous dit les matériaux qui composent le globe, leur situation et les causes qui ont déterminé cette situation ; mais elle est déroutée devant votre nature, déconcertée devant ce triple problème : le mal, la souffrance, la mort. Consultez l'astronomie : elle vous livre le secret des astres, c'est-à-dire leur position relative, leur configuration, les lois de leurs mouvements ; elle vous dit comment va le ciel, mais elle ne vous dit pas comment on va au ciel. Consultez la plus noble des sciences, la philosophie : séparée du catholicisme, elle s'égare dans des *peut-être ;* elle agite plus de problèmes qu'elle n'apporte de solutions. « Depuis six mille ans, écrivait Brunetière, voici que tant de progrès matériels accomplis par la science ne nous ont pas fait avancer d'un pas dans la connaissance de notre origine, de notre nature, de notre fin. »

2. Pareillement, la science est impuissante à nous procurer la vertu. « Je cherche à me comprendre, déclarait S. Paul, et je n'en viens pas à bout. Car le bien que je veux, je ne le fais pas, et le mal que je hais, je le fais. » (Rom., VII, 19). Voilà notre situation ; nous sommes emportés vers le mal par une pente mystérieuse. Aussi, pour résister, une vertu solide nous est indispensable. Celle-ci n'est pas un produit de la science. La science fait des savants, elle ne fait pas de vertueux, cela dépasse son envergure.

En effet, que de fois n'a-t-on pas vu des actes de générosité, d'héroïsme accomplis par des ignorants ! Au contraire, que de fois ne voit-on pas des individus qui sont en même temps très instruits et très dépravés ; sous leur érudition ils abritent « des âmes d'ordure et des raffinements de méchanceté. » Depuis 50 ans, que n'a-t-on pas entrepris pour accroître chez le peuple la science ? Cependant le niveau des mœurs n'est pas monté. Pourquoi ? Parce que la science s'adresse à l'intelligence, à la raison de l'homme; elle ne s'empare pas de son âme, de sa volonté, de sa conscience. « Nous sommes cultivés au plus haut point, grâce à l'art et à la science ; nous sommes civilisés jusqu'à la saturation. Mais il nous manque encore beaucoup pour être moralisés. » Ces paroles prononcées par le philosophe Kant ont actuellement une valeur cent fois plus grande. En vérité, aux heures graves que nous traversons, dont le communisme est le fruit, les valeurs morales et spirituelles sont l'unique et véritable obstacle au déchaînement des puissances de destruction. M. f., ce n'est pas la science qui calme les passions, maintient la soumission aux lois, le respect de la propriété, la paix du monde.

Que faire donc le dimanche ? S'instruire ? C'est bien ; mais ce n'est pas suffisant. Alors, se récréer?

II. — *Se récréer*

C'est permis, c'est utile, même nécessaire. Une besogne que rien ne coupe nous épuise et dispose à l'atrophie toutes nos facultés. « Si donc le repos s'impose à l'homme, celui-ci pourra chercher dans la délectation ou le divertissement un remède à ses fatigues, et l'on appelle du nom de jeu ou d'amusement les actes et les paroles où l'on ne recherche que ce repos de l'esprit ou du corps. De ces jeux et de ces amusements, il est nécessaire de se servir quelquefois, afin de procurer un certain repos à l'âme [1]. » « Il est force de relâcher quelquefois notre esprit et notre corps à quelque sorte de récréation, enseigne S. François de Sales. S. Jean l'Evangéliste, raconte Cassien, fut un jour trouvé, par un chasseur, tenant une perdrix sur sa main et la caressant par récréation. Le chasseur lui demanda pourquoi, étant homme de telle qualité, il passait le temps en chose si basse et si vile ; et S. Jean lui dit : Pourquoi ne portes-tu ton arc toujours tendu? — De peur, répondit le chasseur, que demeurant toujours courbé, il ne perde la force de s'étendre quand il en sera métier. — Ne t'étonne donc pas, répliqua l'apôtre, si je me démets quelque peu de la rigueur et attention de mon esprit pour prendre un peu de récréation, afin de m'employer plus vivement après à la contemplation [2]. »

Vers la fin de sa vie, S. François d'Assise, malade, se trouvait à Sienne. A un moment il sentit que les forces de son âme commençaient à plier. Aussitôt il manda un de ses frères qui, dans le monde, avait joué de la guitare : « Mon frère, lui dit-il, les enfants du siècle ne comprennent rien aux sacrements divins. Les instruments de musique qui nous ont été donnés pour chanter les louanges de Dieu, ils s'en servent pour l'unique plaisir des oreilles. Pour moi, je serais heureux si tu pouvais emprunter quelque instrument, que tu me chantasses un beau cantique. Ce serait un grand soulagement pour mon frère le corps, qui est accablé de maux. » Le frère ne joua point, ayant représenté à François que cela ne convenait guère à un religieux. La nuit suivante, ne dormant pas, François méditait. Soudain, il entendit le son d'un luth d'une merveilleuse harmonie. On ne voyait personne, mais aux nuances du son qui s'éloignait ou se rapprochait, on croyait reconnaître la marche d'un musicien allant et venant sous la fenêtre. Le saint fut si pénétré de la douceur de ces accords, qu'il crut un moment avoir passé à une vie meilleure.

Notre-Seigneur lui-même, m. f., a éprouvé, à maintes reprises, le besoin de se récréer. S'arrachant à son pénible ministère, il emmenait ses apôtres sur les rives du Jourdain où soufflent les brises apaisantes, sur les montagnes où l'air que l'on respire plus librement dilate. Il s'asseyait à la table de ses amis, s'entretenant familièrement avec eux, leur confiant les secrets de son cœur et leur prodiguant les témoignages de son affection.

Partant, l'Eglise favorise et encourage les amusements qui récréent, je veux dire, qui procurent une

[1] *Somme th.*, IIa-IIæ, q. 168, art. 2.
[2] *Vie dévote*, 3e Partie, ch. XXXI.

honnête détente : sport, gymnastique, culture physique, auditions musicales, séances de cinéma, représentations théâtrales.

Toutefois, m. f., attention ! Le dimanche, jadis « jour du Seigneur », on veut qu'il soit aujourd'hui jour des fêtes et de toutes les fêtes pourvu qu'elles ne soient pas religieuses. Ce n'est pas avec cela qu'on moralise les âmes. Et parce que ce mirage des attractions extérieures, des exhibitions foraines, jamais pleinement satisfait, se renouvelle sans mesure, durant certaines saisons, de nombreux chrétiens, de nombreuses chrétiennes, en arrivent à abandonner peu à peu l'assistance aux offices.

Oui, divertissez-vous le dimanche, pourvu que ce soit honnêtement et modérément.

Pourtant, ces récréations, si innocentes que vous les supposiez, suffisent-elles à nourrir, à développer la vie de l'âme ? Non. Que faire donc le dimanche ? Se sanctifier.

M. f., le dimanche, en même temps qu'il est le jour du repos, doit être le jour de la religion, c'est-à-dire le jour de prière spéciale par laquelle on refait l'âme. « Les dimanches tu garderas, en servant Dieu dévotement. »

LES SAINTS PATRONS

S. Jean-François Régis,

Patron de l'Œuvre pour réhabiliter les unions illégitimes (16 juin)

CE QU'IL A FAIT ET CE QUE NOUS DEVONS FAIRE DANS CE BUT

Mes frères,

Le souvenir de S. François Régis est inséparable d'une Œuvre qui porte son nom et qui a pour but la régularisation des unions illégitimes. A notre époque d'unions libres, de mariages purement civils et de divorces, cette Œuvre est, hélas ! plus opportune que jamais. Il sera donc utile pour vous d'apprendre comment elle a été fondée, combien c'est justement qu'elle a été placée sous le patronage de S. François Régis, et enfin comment vous pouvez tous y collaborer.

I. — *Sa fondation*

Le 29 juin 1824, un pieux magistrat, M. Gossin, se trouvait en pèlerinage à La Louvesc, au tombeau de notre Saint, afin de demander à Dieu par son intercession le rétablissement de sa santé fort compromise. Après avoir fait ses dévotions près du saint tombeau et consulté son confesseur sur le projet qu'il nourrissait, il écrivit le vœu suivant, qu'il déposa sur l'autel où était célébrée la sainte messe à laquelle il communia :

« Au nom de la Sainte Trinité, Père, Fils et Saint-Esprit. Je, soussigné, vice-président du tribunal de première instance du département de la Seine, demeurant à Paris, atteint depuis plusieurs mois d'infirmités graves et craignant pour le rétablissement de ma santé...

« S'il plaît à Dieu de me rendre la plénitude de mes anciennes forces et de mon ancienne santé, je fais le vœu d'entreprendre aussitôt et de continuer jusqu'à ma mort, pour l'extirpation du concubinage et la célébration des mariages religieux dans la capitale de ce royaume, l'exécution des projets que Dieu sait que je méditais à cette fin depuis nombre d'années sans que j'aie eu, jusqu'à ce jour, le courage de les réaliser Cette œuvre sera le but principal de mes pensées et de mes efforts, je m'y consacrerai tout entier, sous la direction de l'autorité ecclésiastique, dans les moments dont mes autres et plus anciens devoirs me permettront de disposer. Tout ce qui, dans le moment actuel, serait considéré comme inexécutable, je le tenterai de nouveau dans des temps meilleurs. Si je ne puis réussir à fonder pour toujours l'œuvre dont la conception est depuis tant d'années présente à mon esprit, je m'occuperai sans cesse (pour me consoler de ce défaut de succès) de la réhabilitation isolée d'un certain nombre d'unions illicites par le moyen du saint sacrement de mariage. Si je cesse d'habiter Paris, je porterai cette œuvre et toutes ses conséquences dans le lieu de ma nouvelle résidence.

« En un mot, si je reviens à la santé, je ne vivrai plus que pour procurer, selon mes faibles moyens, la gloire de Dieu et l'édification du prochain, notamment sous le rapport de l'amélioration des mœurs et de la cessation des scandales, ainsi qu'il est expliqué ci-dessus.

« Plaise à la divine Bonté m'accorder, dans ce cas, l'intelligence, la force, la persévérance, l'humilité et la confiance dont j'aurai besoin pour l'accomplissement du présent vœu et agréer que cette Œuvre (placée immédiatement sous la protection de la Sainte Vierge et de S. Joseph) reçoive le nom de *Saint-François Régis.* »

La santé fut rendue au vénéré magistrat ; il devint même conseiller à la Cour royale de Paris et mit toutes les forces que Dieu lui rendit, et toute l'influence qu'il tenait de sa charge, au service de la cause à laquelle il s'était dévoué. Le 12 février 1826, Mgr l'archevêque de Paris approuva son Œuvre, qui ne tarda pas à se propager dans toute la France, groupa un grand nombre de membres dévoués et fit immensément de bien.

Son généreux fondateur mourut, chargé de travaux et de mérites, le 1er avril 1855, à l'âge de 66 ans.

II. — *Son patron*

Pourquoi M. Gossin voulut-il placer son Œuvre sous le patronage de S. François Régis ? Evidemment, ce fut pour satisfaire la dévotion qu'il avait envers ce grand saint, et lui témoigner sa reconnaissance pour la santé qu'il avait recouvrée par son intercession. Mais il le fit certainement aussi parce qu'il reconnaissait en ce saint missionnaire un parfait modèle à imiter dans la tâche qu'il s'était proposée.

Né à Fontcouverte, au diocèse de Narbonne, le 31 janvier 1597, entré chez les Jésuites à l'âge de 19 ans, ordonné prêtre en 1630, S. François Régis, après divers emplois remplis dans son Ordre, s'est consacré au ministère des missions paroissiales. Or, que d'occasions, déjà, ce ministère fournit à ceux qui le remplissent de rencontrer des situations délicates, d'éclairer des âmes égarées et de les tirer de la fange où elles sont tombées ! Mais ces occasions étaient plus fréquentes encore dans les régions qu'évangélisa notre Saint.

Le théâtre de ses prédications, ce furent, en effet, son diocèse natal, puis celui de Montpellier, les Cé-

vennes, le Vivarais, le Velay ; autant de pays que les calvinistes avaient dévastés et pervertis. Partout ce ne sont que ruines d'églises et de couvents ; les prêtres et les religieux ont été massacrés, le libertinage surtout y règne sur une vaste échelle, encouragé par les hérétiques, qui en lâchant la bride aux passions, sont sûrs de recruter des adhérents.

Sans tarder, S. François Régis s'attaque à ce libertinage. Des femmes de mauvaise vie corrompaient la jeunesse de Montpellier ; notre saint en convertit un grand nombre et, pour assurer leur conversion, les confie à la garde de personnes charitables. Les difficultés particulières à cette œuvre, entre toutes délicate, ne l'empêcheront pas d'y travailler toute sa vie, et il le fera avec un succès extrêmement consolant. Le nombre des conversions se multipliant toujours davantage, il fonde des maisons de refuge pour recueillir les Madeleines pénitentes qu'il a tirées du vice et les préserver de rechutes. Il en fonde à Montpellier, il en fonde au Puy, sans que les charges et les déboires que lui cause cette entreprise charitable réussissent jamais à le décourager.

Pour arracher les âmes à la débauche, le saint apôtre était prêt à braver la mort. Un jour, il apprend qu'un homme de qualité a attiré une orpheline dans sa maison et qu'il cherche à la séduire par ses promesses menteuses. Le saint s'y rend à l'instant. Tout d'abord troublé par sa venue, le coupable se ressaisit et lui demande avec insolence ce qu'il vient chercher. « Je viens, répond le saint, chercher cette brebis innocente que vous enlevez à Dieu comme un loup ravissant. — Retirez-vous, reprend le coupable furieux ; sinon, votre imprudence vous coûtera cher. — Je ne me retirerai pas que je n'aie sauvé cette orpheline. Quant aux menaces que vous me faites, sachez qu'elles ne sont pas capables de m'ébranler et que je me ferai gloire d'être exposé à votre aveugle fureur. » Et comme cet homme, ne se possédant plus, tirait son épée et marchait sur lui : « Ah ! très volontiers, dit l'intrépide apôtre, très volontiers je répandrai mon sang pour l'amour de Jésus-Christ et le salut de cette âme, » et en même temps il présentait sa poitrine au misérable. Surpris de tant d'intrépidité, celui-ci se retira confus et l'orpheline délivrée fut mise à l'abri dans une maison religieuse.

Que de sauvetages de ce genre accomplis par notre saint ! Que d'unions criminelles dissoutes, que de mariages régularisés au long de ses courses apostoliques ! C'est dans des églises croulantes ou sous le chaume de quelque grange qu'il donnait ses missions. Rien ne l'arrête, ni l'escarpement des montagnes qu'il lui faut gravir, ni les rigueurs de la bise qui lui fouette le visage, ni l'épaisseur de la neige dans laquelle il enfonce en se rendant d'un hameau à l'autre.

Tant de fatigues finirent par épuiser sa santé. Parti du Puy le 22 décembre 1640 par un temps et des chemins effroyables, n'ayant trouvé qu'une masure pour y reposer la nuit suivante, il se sentit atteint de pleurésie lorsqu'il arriva à La Louvesc, où il devait prêcher une mission. Malgré son état de santé, il voulut la commencer ; la veille et le jour de Noël, il les passa au confessionnal dans une église glacée. Le lendemain, avec une énergie surhumaine, il voulait continuer à prêcher et à confesser, mais une défaillance l'obligea à s'arrêter. Le mal empira tellement vite que le 31 décembre, après avoir reçu les sacrements, il rendait sa belle âme à Dieu en disant à son compagnon : « Ah ! mon cher frère, quel bonheur et que je meurs content ! Je vois Jésus et Marie qui daignent venir au devant de moi pour me conduire au séjour fortuné des saints. »

III. — *Notre collaboration*

Vous voyez, m. f., que M. Gossin a bien choisi le saint Patron de son Œuvre. Il nous a offert en la personne de S. François Régis, un admirable modèle, que nous devons tous imiter selon nos moyens. Oui, tous nous devons travailler à rendre plus rares et à faire disparaître les scandales si nombreux qui affligent notre époque.

Et comment le pouvons-nous, même sans faire partie de l'Œuvre dont je vous parle ?

C'est premièrement en ressentant nous-mêmes et en faisant concevoir aux autres une vive horreur pour les unions contractées en dehors de la religion, qu'elles aient été ou non légalisées par le mariage civil. Je ne voudrais pas qu'on donne à mes paroles un sens que je ne veux pas y mettre. Je sais que Notre-Seigneur n'a rejeté ni Madeleine ni la femme adultère, qu'il a même pris leur défense auprès de ceux qui les écrasaient de leur dédain et auraient voulu les écraser sous les pierres. Je veux bien qu'on soit, comme lui, plein de charité pour les pécheurs *en vue de les sauver*. Mais il n'en est pas moins vrai qu'aujourd'hui, si les unions libres, si les mariages civils, si les divorces se multiplient d'une façon désolante, c'est parce qu'on ne fait plus suffisamment sentir à ceux qui s'en rendent coupables, la fausseté, le scandale de leur situation. Au lieu de n'avoir avec eux que les relations dont on ne peut se dispenser, on les fréquente, on leur parle, on entretient avec eux des rapports amicaux, comme s'ils étaient parfaitement en règle avec la morale. Alors, comment veut-on qu'ils aient conscience de leur faute, qu'ils en rougissent, qu'ils éprouvent le désir d'y mettre fin, si personne ne semble s'en apercevoir ? Comment veut-on surtout que ceux qui sont tentés de les imiter soient retenus sur la pente du mal, s'ils voient ces gens qui ont mal agi et dont la situation est un scandale public et permanent, aussi honorés que les honnêtes gens ?

Un second moyen de rendre plus rares les scandales dont je parle, c'est de faciliter à ceux qui veulent se marier les formalités qu'il leur faut remplir. Combien de jeunes gens et de jeunes filles, dans les villes, fondent des foyers irréguliers et qui ne l'auraient certainement pas fait s'ils étaient restés dans leur village ! Là, ils auraient su comment s'y prendre et à qui s'adresser pour se marier, tandis qu'en ville souvent ils ne savent pas à quelle mairie s'adresser ni de quelle paroisse ils dépendent. Et même s'ils le savent, ils n'osent aborder des employés souvent rébarbatifs ; ils n'osent pas davantage s'adresser à des prêtres qu'ils ne connaissent pas. — Et puis, beaucoup de ces futurs sont de pauvres ouvriers, de pauvres servantes dont l'imagination grossit les frais que va leur occasionner un mariage à la mairie et surtout à l'église, et pour éviter ces frais ils se passent du concours de l'officier de l'état civil et plus souvent encore du concours du prêtre. Si quelque personne charitable était là pour les renseigner, leur dire que rien n'est plus facile ni, si on le veut, plus économique que de se marier en ville, aussi bien à l'église qu'à la mairie, si l'on s'offrait à les guider dans les demandes à faire, beaucoup

certainement seraient heureux de se mettre en règle avec la loi civile et avec la loi de l'Eglise.

Un dernier moyen, enfin, de remédier aux scandales des unions illégitimes, c'est d'aider ceux qui les ont contractées à régulariser leur situation, s'ils le peuvent. Je dis : *s'ils le peuvent*, car il ne peut être question ici de ceux qui restent liés par un mariage antérieur et valide, tant que leur conjoint légitime est vivant. Mais pour les autres, rien n'est plus facile. Ils sont souvent retenus eux aussi par les formalités à remplir, ou par la crainte d'attirer l'attention sur leur situation coupable, surtout si elle est ignorée du grand nombre. Dites-leur qu'ils n'ont rien à craindre à ce sujet ; que, pour leur éviter toute humiliation, l'Eglise les dispensera de toute publication et les mariera aussi discrètement qu'ils le voudront, en présence de deux témoins seulement, et gratuitement. Offrez-leur de faire pour eux toutes les demandes, et vous verrez que bien souvent vos charitables avances seront accueillies avec reconnaissance. Quel mérite sera le vôtre ! Vous rendrez la paix à ces pauvres pécheurs, qui souvent souffrent de leur état plus qu'on ne saurait le croire ; vous légitimerez du même coup leurs enfants, s'ils en ont ; et surtout vous ferez cesser une situation coupable devant Dieu et scandaleuse pour le prochain. Ainsi soit-il.

S. Louis de Gonzague, Patron des adolescents

(21 juin)

UN MODÈLE DE PIÉTÉ, DE VIGILANCE ET DE TRAVAIL

Mes frères,

Il est bien peu de maisons d'éducation qui ne possèdent en leurs salles d'études ou leur chapelle une image de S. Louis de Gonzague. Il y est représenté en soutane, revêtu du surplis et fixant amoureusement un crucifix qu'il tient en ses mains.

Quoique cette attitude le désigne surtout comme le modèle et le patron des élèves du sanctuaire, il n'en est pas moins également le modèle et le patron des jeunes gens qui vivent dans le monde. La plus grande partie de sa courte vie s'est en effet passée dans le monde, et par son exemple il apprend à tous ceux de son âge, quelle que soit leur condition ou leur état, comment ils doivent en fuir les dangers qui menacent leur âme, en menant comme lui une vie de piété, de vigilance et de travail.

I. — *Piété*

S. Louis de Gonzague naquit au château de Castiglione, au diocèse de Brescia, en Italie, le 9 mars 1568. Ses parents, Ferdinand de Gonzague, marquis de Castiglione, et Marthe Tana Santena avaient longtemps vécu à la Cour du roi d'Espagne Philippe II et d'Elisabeth de France, son épouse. Ils étaient aimés de ces puissants souverains et pouvaient compter sur leurs bonnes grâces pour eux-mêmes et pour leurs enfants.

Le premier qui leur naquit fut notre jeune Saint. Dès son entrée en ce monde, on craignit pour sa vie ; mais sa mère l'ayant consacré à Notre-Dame de Lorette, cette Vierge puissante daigna le lui conserver. Elle lui en témoigna sa reconnaissance en inspirant à son enfant, dès son plus bas âge, un grand amour pour elle. Son nom béni et celui de Jésus furent les premiers qu'elle lui apprit à prononcer, et il le faisait avec tant de piété que tous en étaient ravis. En grandissant, son goût pour la prière ne fit que s'accroître, et pour le satisfaire il aimait à se retirer à l'écart, afin de prier avec plus de recueillement.

Sa mère était heureuse des pieuses dispositions de son fils. Son père, qui rêvait pour lui le métier des armes, eût préféré lui voir des goûts plus belliqueux. Afin de les exciter, il l'emmena au camp de Casal-Major où il avait réuni des troupes pour les envoyer au roi d'Espagne. Notre saint n'avait encore que cinq ou six ans. Entendant le langage grossier des soldats, il l'aurait adopté bien vite sans les remontrances de son gouverneur. Toute sa vie il se reprocha cette faute, dont son jeune âge l'excusait cependant, et il en prit occasion pour redoubler de ferveur au service de Dieu et de Marie. Chaque jour il récitait à genoux les psaumes de la pénitence, l'office de la Sainte Vierge et plusieurs autres prières qu'il s'était prescrites, et même lorsqu'il était malade, il voulut y rester fidèle.

A l'âge de huit ans, envoyé avec son frère Rodolphe à la cour du grand-duc de Toscane François de Médicis, il se rend chaque matin à l'église pour assister à la messe, et le soir pour assister au salut. Revenu à Castiglione, il a le bonheur d'y recevoir pour la première fois la sainte communion de la main de S. Charles Borromée, de passage en ce lieu. Désormais, il assistera à la sainte messe avec plus d'empressement encore, heureux de recevoir le Dieu qui donne à tous, mais spécialement aux jeunes gens, la force de résister à leurs passions, au monde et au démon.

Grâce au secours de Dieu qu'il sollicitait par tant de prières et par la réception fréquente des sacrements, S. Louis de Gonzague affronta victorieusement les dangers auxquels l'exposaient sa condition et les milieux mondains que son père l'obligeait de fréquenter.

Les jeunes gens d'aujourd'hui veulent-ils échapper comme lui aux dangers qui les guettent ? Qu'ils prient eux aussi, qu'ils soient fidèles à la prière du matin et du soir, aux offices du dimanche ; qu'ils imitent tant d'excellents jeunes gens de nos œuvres catholiques qui ne craignent pas de s'approcher souvent des sacrements, et qu'à tout cela ils ajoutent chaque jour une petite prière à la Sainte Vierge, envers qui S. Louis de Gonzague était si dévot.

II. —*Vigilance*

Mais ce n'est pas assez de prier, lorsqu'on veut rester pur. A la prière il faut joindre la vigilance. Il faut veiller sur ses pensées, sur ses paroles, sur ses lectures, sur ses regards, sur ses relations. C'est ce qu'a fait avec un soin méticuleux S. Louis de Gonzague.

Au château paternel de Castiglione, il ose à peine lever les yeux sur sa mère, tant il est modeste. A Florence, les princesses Eléonore et Marie de Médicis qui sont de son âge, recherchent sa société, à cause de son caractère aimable et sérieux ; mais lui, tout en évitant de les blesser, fuit leur compagnie, préférant se retirer au fond du jardin où il dresse de gracieux reposoirs à la Reine des cieux.

En 1581, son père le conduit en Espagne à la suite de l'impératrice Marie d'Autriche, fille de Charles-Quint. Chaque jour il devra, en qualité de

page, la saluer en la cour de Madrid ; mais telle était sa retenue que jamais il ne voulut porter son regard sur elle, et plus tard il déclarera qu'il ignore si elle est blanche ou noire, et que s'il la rencontrait, il ne la reconnaîtrait pas.

Il n'était pas moins prudent et réservé dans ses lectures. Pour l'aider à se perfectionner dans l'étude de la langue espagnole, on lui donna un jour des volumes magnifiques remplis d'exploits et de galanterie, autrement dit, des romans de chevalerie. Dès qu'il se fut rendu compte de leur contenu, il les jeta au feu sans pitié, ne voulant pas surexciter son imagination ni souiller son cœur par leur lecture.

Non content de se mettre en garde contre les ennemis du dehors, il faisait, pour rester pur, une rude guerre à la nature corrompue qui est en chacun de nous. Lui qui, fils de grand seigneur, aurait pu s'accorder les douceurs que permet la fortune, il jeûnait trois fois la semaine, se flagellait jusqu'au sang, cachait des éperons entre sa chair et sa chemise en guise de cilice, et la nuit glissait une planche dans son lit afin de coucher sur la dure.

Certes, je ne commande pas, je ne conseille même pas aux jeunes gens qui m'entendent d'en faire autant. Mais ce qu'ils doivent faire, c'est eux aussi de veiller sur leurs fréquentations, sur leurs regards, sur leurs lectures. Qu'ils ne soient pas de ceux qui prétendent qu'on peut approcher le feu de la paille sans que celle-ci s'enflamme, qu'on peut organiser des rendez-vous entre personnes de différents sexes, aller au bal, entretenir des fréquentations sans en ressentir la moindre impression mauvaise. Sont-ils donc plus saints que David, plus sages que Salomon, plus forts que Samson, qu'ils croient pouvoir impunément s'exposer à des dangers auxquels ces illustres personnages ont succombé ? Sont-ils donc de pierre ou de marbre, pour affirmer qu'ils sont insensibles à des attraits et à des séductions qui faisaient trembler les saints ? Non, certainement. Ils sont de chair et d'os comme les autres, et c'est à eux comme à tout le monde que Notre-Seigneur adresse cette recommandation : « Veillez et priez, de peur d'entrer en tentation, car l'esprit est prompt et la chair est faible. »

III. — *Travail*

Pour échapper aux dangers qui menaçaient sa jeunesse, S. Louis de Gonzague a employé un troisième moyen aussi efficace que les deux premiers : il a travaillé, il a mené une vie constamment occupée.

Il travaille à Florence, où il suit les cours du célèbre Giulio Bresciani. A son école il étudie le toscan, la langue officielle d'alors, le latin et les autres sciences humaines. A Madrid, il fréquente l'Université et y achève l'étude des belles-lettres en même temps qu'il apprend la langue espagnole. Il étudie ensuite à l'Université d'Alcala, qu'on appelait la huitième merveille du monde. Loin de ressembler à tant d'étudiants de nos grandes villes qui passent à s'amuser le temps qu'ils devraient employer à recueillir l'enseignement de leurs professeurs, il suivait avec soin les leçons de ses maîtres et mérita si bien l'estime de ceux-ci qu'ils le choisirent pour soutenir publiquement une thèse de philosophie. Pendant toute une journée, il répondit avec tant de clarté aux questions les plus difficiles qu'un des professeurs présents, le célèbre Gabriel Vasquez, en fut émerveillé.

Revenu en Italie, il va étudier les mathématiques à Milan, et telle était l'attention qu'il prêtait aux démonstrations de ses maîtres que, rentré chez lui, il pouvait les reproduire intégralement sur ses cahiers.

Si ses études lui laissaient quelques loisirs, il ne les passait pas pour cela dans l'oisiveté. Il les employait à visiter les malades et à les soigner, à enseigner les prières à ses frères plus jeunes ou à faire le catéchisme aux enfants des pauvres. Aussi comme il était aimé d'eux ! Combien les pauvres gens de la seigneurie de Castiglione, dont il aurait dû hériter, étant l'aîné de la famille, auraient désiré l'avoir pour maître, et que de larmes ils versèrent lorsqu'ils apprirent son dessein d'entrer en religion !

Depuis longtemps, en effet, notre saint nourrissait le désir de se consacrer à Dieu, et celui-ci lui ayant fait connaître qu'il le voulait dans la Compagnie de Jésus, il demanda à son père la permission d'y entrer. Il ne l'obtint pas sans peine, mais enfin il l'obtint, et en 1585 il entrait au noviciat de Rome.

Ce qu'il avait été dans le monde, il le fut avec plus de perfection encore au couvent. Il y prie avec tant de recueillement qu'il avoue un jour que toutes ses distractions pendant six mois n'avaient pas duré le temps d'un *Ave Maria*. Il y est si modeste qu'après trois mois de noviciat, il ne savait pas encore comment les tables étaient disposées au réfectoire. Il apporte à l'étude des sciences sacrées le même zèle qu'il a déployé pour l'acquisition des sciences humaines. Avec quel scrupule il observe la pauvreté religieuse ! Le bréviaire dont il se servait dans le monde étant trop richement relié, à son gré, il demande à l'échanger contre un moins beau que lui fournit le couvent. Il n'habite qu'une étroite cellule que décorent seulement deux images de papier : l'une représentant sainte Catherine, martyre, à laquelle il était particulièrement dévot, et l'autre S. Thomas d'Aquin. Il n'hésite pas, quand c'est son tour de le faire, à s'en aller dans les rues de Rome quêter avec la besace sur le dos. Son obéissance égale sa pauvreté. Il ne faisait rien, en dehors de la Règle, sans en avoir demandé la permission, à tel point qu'un jour le cardinal de Gonzague, son oncle, l'ayant invité à déjeuner, il le remercia aimablement sous prétexte que la Règle le lui défendait. Il sollicite souvent de ses supérieurs l'autorisation d'aller dans les hôpitaux soigner les malades, et il fait leurs lits, leur donne à manger, leur lave les pieds et balaie leurs chambres.

C'est dans l'accomplissement d'un acte de charité de ce genre qu'il contracta la maladie dont il devait mourir. Au retour d'un voyage qu'il avait fait dans sa famille pour y rétablir la paix entre son frère et le duc de Mantoue, il trouva la ville de Rome infestée de la peste. Il obtint de ses supérieurs la permission de se joindre à ses frères en religion pour soigner les malades atteints du fléau. Et il le fit avec un grand courage. Mais il ne tarda pas à être victime de son dévouement. Atteint du mal, il vécut encore trois mois, grâce aux bons soins dont il fut l'objet. Sentant sa fin approcher, il dit au P. Provincial venu le visiter : « Nous nous en allons, mon Père. — Et où donc ? lui demande celui-ci. — Au ciel, comme je l'espère par la miséricorde de mon Dieu. » Et en effet, le soir du 20 juin 1592, il expirait, le nom de Jésus sur ses lèvres. Il avait un peu plus de 24 ans.

Quel beau modèle pour les jeunes gens ! Pourquoi plusieurs ne l'imiteraient-ils pas jusqu'au bout, en

se consacrant à Dieu ? Tant d'œuvres d'enseignement ou de charité dirigées par des religieux ont aujourd'hui besoin d'ouvriers ! Que du moins tous les jeunes gens mènent, comme S. Louis de Gonzague, une vie constamment et saintement occupée, et le démon ne trouvera pas de moment pour les tenter et les perdre. Ainsi soit-il.

POUR UNE ADORATION PERPETUELLE

III

LES EFFETS DE L'EUCHARISTIE

Qui manducat hunc panem, vivet in æternum.

Celui qui mange ce pain a la vie éternelle. (Jo., VI, 59).

Mes frères,

Nous lisons dans les Livres Saints que le prophète Elie, persécuté par l'impie Jézabel, s'enfuit au désert pour échapper à sa fureur. Accablé de tristesse, brisé par une rude journée de chemin, il laisse tomber à terre son corps fatigué et s'endort d'un profond sommeil. Un ange descend du ciel, lui apporte un pain cuit sous la cendre et une coupe d'eau, pain mystérieux et breuvage réparateur. *Surge, comede, grandis enim tibi restat via* (III Reg., XIX, 7). Le prophète but et mangea ; la route était longue encore. Fortifié par cette nourriture, il reprend sa course, marche quarante jours et quarante nuits sans fatigue, et parvient au sommet de l'Horeb où il s'entretient avec Dieu.

Elie, c'est nous, m. f., jetés que nous sommes dans le désert de la vie, exposés à mille dangers, à la mort éternelle. Mais nous aussi nous avons un pain mystérieux dont celui du prophète n'était que la figure, le pain vivant descendu du ciel, et un breuvage réparateur, le sang du divin Crucifié. Comme le prophète, prenons et mangeons, prenons et buvons, et nous parviendrons sans défaillance au sommet de la montagne sainte pour y vivre éternellement. *Qui manducat hunc panem, vivet in æternum.*

Nous considérerons dans un *premier point* la Sainte Eucharistie comme nourriture de nos âmes, nourriture divine, fortifiante et pleine de douceur, et dans un *second point,* comme un gage de la résurrection glorieuse et de la vie éternelle.

Donnez-nous la grâce, ô Jésus-Hostie, de nous pénétrer vivement de ces considérations, et par là d'augmenter en nous le désir de vous recevoir souvent dans ce sacrement d'amour !

I

1. La divine Eucharistie, Jésus-Christ Dieu et homme, est vraiment, m. f., la nourriture de nos âmes. Il n'est pas permis d'en douter.

Ouvrez les Saints Evangiles, vous y trouverez le témoignage même de notre Sauveur : « Je suis le pain de vie. Ma chair est vraiment une nourriture et mon sang véritablement un breuvage. En vérité, en vérité, je vous le dis, si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, si vous ne buvez son sang, vous n'aurez point la vie en vous. » (Jo., VI).

Mais, nourriture divine, Jésus-Christ ne se transforme pas en nous, comme le pain matériel se change en notre corps ; c'est lui qui nous transforme en lui. Par la sainte Communion nous devenons « d'autres Christs », des dieux en fleur, pour parler le beau langage de S. Chrysologue. Jésus demeure en nous et nous en lui. Avec l'Apôtre, nous pouvons nous écrier : « Non ! ce n'est plus moi qui vis, c'est Jésus qui vit en moi. » (Gal., II, 20). Quand nous nous asseyons au banquet sacré, préparé pour nous par l'amour de notre Dieu, « nous devenons un même corps avec Jésus-Christ, nous sommes une même chair, nous sommes un même sang. » Un sang divin circule dans nos veines, les battements de notre cœur sont ceux du cœur de Notre-Seigneur. Non ! m. f., ce n'est plus nous qui vivons, c'est Jésus qui vit en nous.

Jésus en nous, m. f., le Roi des rois ! « Celui que les anges louent, que les Dominations adorent, que les Puissances révèrent dans le tremblement ! » Qu'est-ce donc que l'homme pour que son Seigneur vienne en lui, lui communique sa vie ? O merveille ! le pauvre et misérable serviteur prend son Seigneur en nourriture, « le pain des anges devient le pain de l'homme pèlerin sur la terre ! » La nourriture des esprits célestes devient la nourriture des enfants d'Adam. Anéantissons-nous au pied du tabernacle et disons à Jésus : — O mon Sauveur, vous vous donnez à moi, je me donne à vous tout entier ! Que votre volonté soit ma volonté, que je vous aime et vous serve tous les jours de ma vie !

2. La nourriture matérielle ne fait pas que conserver la vie physique, elle nous donne aussi de la vigueur pour l'action. La sainte Communion, elle aussi, ce pain substantiel de notre âme, en nous donnant la vie, nous remplit d'une sainte ardeur. Oui, m. f., le chrétien sortant de la table eucharistique n'est plus un chrétien ordinaire. La sainte Communion a fait de son corps un temple, de son âme un tabernacle, et le remplit d'une merveilleuse énergie, lui communiquant non pas la grâce seule, mais l'Auteur de la grâce, Jésus, Jésus en personne avec son humanité, sa divinité, tous ses trésors. La Sagesse increée habite en lui, et avec elle « tous les biens lui sont venus. » (Sag., VII, 1). *Mens impletur gratia,* chante la liturgie répétant les paroles de S. Ambroise, l'âme est remplie de la grâce. Où ces vaillants athlètes de la foi ont-ils puisé ce mâle courage qui nous étonne, la force d'affronter les flammes du bûcher, la hache du bourreau ? Dans la Sainte Eucharistie ! Où ces vierges la grâce de résister aux séductions, de conserver intact le blanc lis de la pureté ? Où leur vocation sublime, ces autres apôtres qui s'exilent de leur patrie, quittent leur famille, leurs biens, pour aller sur des rivages inhospitaliers prêcher Jésus crucifié et faire généreusement le sacrifice de leur vie ? Interrogez-les tous, tous vous répondront : « Dans la Sainte Eucharistie ! »

Avec elle aussi, nous sommes préparés à repousser les attaques de l'enfer. L'Eucharistie, c'est le pain des forts, c'est ce glaive redoutable que le prophète Jérémie remit au vaillant Machabée : « Prenez cette arme, c'est Dieu qui vous l'offre ; avec elle vous terrasserez les ennemis du peuple d'Israël ». « Nous partons de cette table divine comme des lions pleins d'ardeur devenus redoutables aux démons eux-mêmes » ; ils tremblent en voyant au dedans de nous, pour nous défendre, Celui qui les a vaincus et a détruit leur empire. Ils s'enfuient à la vue du Dieu d'Israël qui vient au secours de son peuple.

3. Pain du ciel, manne des cieux, l'Eucharistie est encore un aliment plein de douceur : *Panem de cœlo omne delectamentum in se habentem.* Au fes-

tin des anges, nous buvons ce vin dont parle le psalmiste, qui réjouit le cœur de l'homme ; il remplit nos âmes d'une joie toute céleste, nous donne un avant-goût du bonheur du ciel.

Plus heureux que Zachée, plus heureux que Lazare qui reçurent le divin Sauveur dans leur maison, nous, m. f., nous le possédons en nos cœurs. Le bonheur de S. Pierre jouissant sur le Thabor du magnifique spectacle de la Transfiguration n'égale point le nôtre ; plus grande est notre allégresse à la table eucharistique : là, nous jouissons autant que nous le voulons de la compagnie de Jésus vivant et glorieux ; ce n'est pas lui qui est transfiguré, mais il nous transfigure en lui. Notre-Seigneur caché sous les saintes espèces est plus doux que le miel, nous dit Clément d'Alexandrie, et S. Augustin compare le chrétien qui reçoit Jésus-Hostie à l'abeille qui butine sur les fleurs les plus parfumées et y recueille cette liqueur dont la douceur est ineffable.

Rappelez-vous, m. f., rappelez-vous ce jour unique dans la vie, ce jour du ciel sur la terre, celui de votre première communion ; c'est un de ces moments dont on aime à se souvenir. Dites-le moi : n'étiez-vous pas vraiment heureux, quand pour la première fois Jésus-Hostie descendit dans votre cœur? Là vraiment vous goûtiez combien le Seigneur est doux.

O m. f., ayons faim de ce pain descendu du ciel pour nous, ayons soif du sang de l'Agneau immolé pour les péchés du monde ! Celui qui s'en nourrit a la vie. *Qui manducat hunc panem vivet in æternum.*

II

Vie de nos âmes ici-bas, nourriture divine de l'homme dans son exil, l'Eucharistie est un gage certain de résurrection glorieuse et de vie éternelle. « Celui qui mange ma chair et boit mon sang a la vie éternelle et je le ressusciterai au dernier jour », telles sont, m. f., les paroles qui nous sont un sûr garant de la vérité de cette assertion.

1. La sainte Communion, c'est cette manne céleste, bien différente de celle dont se nourrirent les Hébreux au désert ; car, eux, ils sont morts, mais nous, si nous mangeons la chair du Fils de l'homme, si nous buvons son sang, nous vivrons éternellement. Vous le savez, m. f., la mort n'est entrée dans le monde que par le péché de notre premier père, Adam. Ses enfants, enveloppés dans la condamnation d'un père coupable, partagent son châtiment et ne naissent que pour mourir. Mais parce que la mort est entrée dans le monde par un aliment maudit, Dieu a voulu que la résurrection et la vie nous vînt par un aliment sacré, et cet aliment, vous le connaissez, c'est la sainte Eucharistie. Quand notre dernière heure aura sonné, notre âme, fortifiée par le Pain de vie, prendra son essor vers les célestes régions ; notre corps, ce cadavre formé d'un peu de poussière, descendra au tombeau pour redevenir poussière, mais il emportera avec lui un germe de résurrection, le corps de notre Sauveur sorti victorieux, au matin de Pâques, de la lutte dans ce duel mémorable de la vie et de la mort, et déposé en lui par la sainte Communion.

Le Christ, par son toucher seul, ressuscitait les morts : témoin ce que nous rapporte l'Evangile. Jésus entrait dans une petite ville de Galilée, à Naïm, et voilà qu'on portait en terre le fils unique d'une veuve ; il s'approche du cercueil, le touche : « Jeune homme, dit-il, levez-vous, je vous le commande ! » La mort est vaincue. Comment donc en sera-t-il pour nous, m. f.? Jésus ne se contente pas de nous toucher du doigt, il se donne à nous en nourriture, nous fait vivre de sa vie. C'est un gage de la résurrection glorieuse. Ecoutez S. Bernard : « La sainte communion donne à nos corps un droit tout particulier à la résurrection à cause de l'union qu'ils ont avec Jésus, qui est une fleur miraculeuse dont la seule odeur ressuscite les morts. »

2. Ce serait peu de ressusciter glorieux, si tout devait se borner là et si nous devions aussitôt rentrer dans le néant. Mais il n'en va pas ainsi. La chair sacrée de notre Dieu, outre l'assurance d'une résurrection glorieuse, nous donne la certitude de jouir un jour de la vie éternelle. Oui, m. f., ce pain plus qu'angélique, la divine Eucharistie, c'est le commencement de la vie et des joies du ciel, vie et joies anticipées qui seront continuées là-haut par la vision de Dieu, face à face, dans toute sa splendeur et sa majesté. Dans la sainte Communion, en effet, nous possédons tout ce que nous posséderons un jour dans le ciel. Si notre âme ne sent pas tout son bonheur, c'est qu'elle est enchaînée à la terre par toutes ses affections et ses désirs. Après la sainte Communion, le ciel est à nous, sinon dans son épanouissement, du moins dans sa substance.

Mais pour entrer au ciel, il faut à l'âme l'éclatante blancheur du lis, car rien de souillé n'entre au royaume de Dieu ; il faut que les vêtements de ceux qui s'y présentent soient lavés dans le sang de l'Agneau. La sainte Eucharistie, c'est ce sang qui purifie l'âme, la rend toute belle aux yeux de Dieu. Elle est le froment des élus, le vin qui fait germer les vierges. Rosée céleste, le sang de notre Dieu apaise les feux de la concupiscence, le plus terrible ennemi que l'homme apporte avec lui. Et ainsi, m. f., détruisant tous les obstacles qui s'opposent à notre salut, la sainte Communion nous conduit au bonheur éternel.

Après trois jours, Jésus quitta le tombeau. Puisque la sainte Eucharistie a fait de nous d'autres Christs, ne devons-nous pas aussi, après cette vie, aller nous entretenir avec Dieu au sommet de la montagne sainte ? *Qui manducat hunc panem, vivet in æternum.*

* *

Quelle bonté de notre doux Sauveur, m. f.! Son corps en nourriture, et son sang en breuvage. Demeurerons-nous insensibles à tant d'amour ? L'Eucharistie est la dernière œuvre de Jésus, le dernier don de son cœur. Si le dernier présent d'un ami qui nous quitte est précieux, à combien plus forte raison doit nous être cher le dernier présent d'un Dieu fait homme pour nous et pour nous mourant sur la croix ! Dans ce sacrement, Jésus a renfermé tout son amour ; pour aimer dignement ce divin Sauveur, il nous faudrait le cœur de l'apôtre bien-aimé. Oh ! m. f., aimons-le, Celui qui a aimé les siens jusqu'à la fin. Allons à lui, nous tous qui souffrons ici-bas, et il nous soulagera.

O Jésus. soyez ici-bas notre nourriture, et qu'un jour, avec les habitants des cieux, nous partagions votre table, votre héritage, votre bonheur !

Tuos ibi commensales,
Cohæredes et sodales
Fac sanctorum civium. Amen.

SUJETS DE CIRCONSTANCE

Pour un Cinquantenaire de vie religieuse chez des Sœurs Clarisses

LA VIRGINITÉ FÉCONDE

Sponsabo te mihi in fide.
Je t'épouserai dans la foi.
(Osée, II, 20).

Très Révérende Mère Abbesse,
Chères Sœurs Jubilaires,

Il est d'usage d'inscrire au programme des fêtes jubilaires une allocution de circonstance. Je crois pourtant que vous, les principales intéressées aux cérémonies de ce jour, auriez préféré le silence et le recueillement le plus complet.

Le sentiment dominant de vos âmes est une humble confusion et une indicible reconnaissance, au souvenir des grâces insignes dont le Seigneur vous a prévenues et n'a cessé de vous combler depuis le jour de votre vocation religieuse jusqu'à cette heure. Des sentiments si purs, si intimes, si personnels, ne sont point faits pour être étalés en public. Rien qu'à les dévoiler, on les déflore un peu.

Rassurez-vous, T. R. Mère Abbesse et chères Sœurs Jubilaires, je ne serai pas indiscret.

Je ne pourrais, certes, faire moins que de vous féliciter de tout cœur, de dire l'allégresse de vos Filles, de vos Sœurs et de votre Père spirituel, la joie de vos chères et dignes familles, la part que prennent à cette fête, même de loin, tous les amis de la maison.

Je ne pourrais manquer de vous assurer que nous vous avons été très intimement unis pour offrir au Père céleste l'auguste Sacrifice de Jésus, en action de grâces pour toutes les faveurs divines, nombreuses et ininterrompues, que représente, par définition, un cycle demi-séculaire de vie religieuse dans le saint Ordre des Sœurs Clarisses-Colettines.

Pour le surplus, les quelques mots que la circonstance m'impose seront moins pour vous que pour la pieuse assistance et ne devront susciter dans vos âmes qu'une reconnaissance encore avivée.

Chers Parents et Amis des Vénérées Jubilaires, votre profonde religion et votre foi éclairée me mettent à l'aise pour vous communiquer une pensée que suggère la touchante cérémonie qui vous a réunis ici.

Dans une carrière de 50 ans de vie de Clarisse, qu'admirez-vous le plus ? L'austérité des pénitences corporelles : le coucher sur la dure, le lever de la nuit, le jeûne perpétuel, les pieds nus et le froid, les disciplines, la pauvreté, la prière quasi continuelle, la rigoureuse clôture et la renonciation volontaire à toute vie extérieure et personnelle ? Ou le courage surhumain qu'il faut pour persévérer en tout cela ?...

On pourrait discuter lequel des multiples détails qui composent cette mort anticipée est le plus crucifiant et le plus héroïque. Mais ensuite, la raison et la sagesse humaine se demanderaient encore si tout cela n'est pas du gaspillage, et si les talents et les moyens qu'on enfouit ainsi n'auraient pas pu et dû être mieux employés pour le bon Dieu ? A quoi sert la vie cloîtrée, pénitente et contemplative ? N'est-elle pas, pour le moins, spirituellement égoïste?

Ecoutez. Une jeune fille qui ne trouvait autour d'elle rien de beau, rien à son goût, comme les beautés de la nature, parce que sa mère lui avait appris qu'elles étaient l'ouvrage immédiat de Dieu et le crayon le plus ressemblant de ses adorables perfections, contemplait, un jour, un de ces admirables panoramas tout empreints des charmes qu'ils tiennent de la main créatrice. Et l'âme profondément recueillie, le corps immobile, elle se faisait ces réflexions : « Tout produit dans la nature ; n'y aurait-il que les vierges de Jésus qui seraient en dehors de ce don ? Vu en Dieu, le privilège de la fécondité est pourtant réel et admirable. La terre que je foule sous mes pieds reçoit la pluie du ciel ; puis, grâce à la semence, produit des racines, une tige, des feuilles, des fleurs et des fruits. Cette rose est entourée de ses boutons, cet arbuste voit grandir autour de lui de nombreux rejetons, la source forme de petits ruisseaux, et la tourterelle trouve toujours un nid pour y mettre ses petits... N'y aurait-il donc que les vierges auxquelles manque cette gloire ? »

Le Dieu des petits et des humbles, qui avait mis cette question dans l'âme de la jeune fille, lui inspira intérieurement cette réponse : « Non, ma fille, cette gloire n'est pas refusée aux vierges. Ma parole : *Croissez et multipliez-vous selon vos différentes espèces,* s'applique à tout ce que j'ai créé. A la virginité consacrée, j'ai dit : *Je t'épouserai dans la foi.* Toi, tu multiplieras le Christ. »

I. — *Virginale fécondité de Dieu et de Marie*

Si cette expression vous paraissait hardie, mes Mères, l'Ecriture Sainte et les Saints Pères se chargeraient de la justifier.

Le Livre de la Sagesse (VI, 20) n'insinue-t-il pas que la virginité rapproche l'âme de Dieu, l'Eternel Fécond en de pures productions de connaissance et d'amour, de lumière et d'ardeur ? Le Verbe, qui est-il, sinon la Sagesse incréée, l'Image substantielle, vivante, infiniment parfaite et adéquate que le Père, se connaissant, engendre en lui-même dans un aujourd'hui qui ne connaît ni commencement ni fin ? (Hébr., V, 5). Et qui est le Saint-Esprit, sinon la substantielle et vivante Aspiration du Père et du Fils dans leur mutuel amour, lui aussi éternel et infini ?

Aussi bien, si S. Paul dit : « *Toute paternité vient de Dieu,* le premier Père, » et Tertullien : « Nul n'est autant Père que lui : *Nemo tam Pater,* » S. Ambroise observe délicatement, avec non moins de vérité, que la Sainte Trinité est aussi la primordiale et éternelle virginité : *Prima Virgo Trias.* Et il complète affectueusement son témoignage en ajoutant : « La seconde est Marie. » Et quelle fécondité fut comparable à celle de la Vierge des vierges, qui enfanta Jésus ?

Est-il besoin de l'ajouter, m. M., la virginale maternité divine selon la chair fut assurément le privilège exclusif de Marie. Mais plaçant ostensiblement la bénie Vierge à côté du Père pour donner, sur terre, une mère au Verbe qui n'en avait pas au ciel, elle confirme d'une façon éclatante que la virginité est le sacrement du Verbe, l'ombre qui le cache, la fécondité qui le produit.

II. — *Fécondité des Vierges consacrées*

Telle est donc analogiquement la destinée faite par le divin Epoux aux vierges qu'il a épousées dans la foi. Elles doivent s'épanouir en un fruit béni, Jésus, qu'en effet l'Eglise, dans ses cantiques, salue comme la couronne des vierges : *Jesu, corona virginum.* Et comme il fut l'Unique de Marie, il sera de

même leur Unique, mais qu'elles ont charge de reproduire en de multiples autres âmes.

Pour s'adapter à cet auguste ministère, elles s'efforcent d'abord de se transformer, autant que le permet l'humaine faiblesse, en leur divin Epoux. C'est la raison de leur vie austère, de leur application presque cruelle à réduire au silence et à faire mourir en elles tout ce qui est matériel et terrestre, tout ce qui les tiendrait à distance de sa spirituelle virginité.

Puis, le divin Maître les inclut dans l'appel spécial qu'il adresse à tous ceux qu'il s'adjoint comme coadjuteurs à la suite de ses Apôtres : « Je vous ai choisis afin que vous alliez et portiez des fruits permanents. *Posui vos ut eatis, et fructum afferatis, et fructus vester maneat.* » (Jo., xv, 16).

Cependant, m. M., n'est-il pas un peu paradoxal d'attribuer une mission apostolique à des Religieuses Clarisses ? *Ut eatis* : « Qu'elles aillent ! » Et elles sont emmurées dans leur monastère... *Et fructum afferatis.* Et quels fruits peuvent-elles bien produire, voilées, invisibles, inconnues du monde ?

Oh ! Que les vues humaines sont courtes et matérielles ! Mais, la mission des vierges épousées par le Saint-Esprit dans la foi n'est-elle donc pas mystique, c'est-à-dire spirituelle et mystérieuse, bien indépendante des lieux et des contingences extérieures ? C'est sur les ruines de leur propre nature, dans l'espace rendu libre par leur mort à elles-mêmes, que luit et vibre une vie toute surnaturelle ; et elle est si abondante qu'elle déborde et se répand bien loin sur le monde des âmes, où sans cesse et dans tous les milieux elle donne vie à Jésus-Christ.

III. — *Leurs voies et moyens*

Il suffit de considérer un instant leurs voies et leurs moyens pour en apprécier la valeur.

a) D'abord, m. M., elles atteignent le monde *par leur exemple*. Trop volontiers le monde invoque, pour excuser ses désordres, l'insuffisance des forces humaines devant les exigences trop rigoureuses de la vertu.

« La virginité est une splendeur, » répond S. Grégoire de Nazianze ; *Virginitas est splendor*. Elle est une lumière pour le monde. Ne donne-t-elle pas l'exemple du triomphe complet de l'esprit dans la lutte terrible que lui fait la chair ? A tous ceux qui souffrent des ardents conflits dont se plaignait S. Paul, elle apprend par son exemple qu'il y a dans l'âme chrétienne assez de force et assez de grâce pour réduire la vie des sens.

Ce n'est pas un léger reproche pour le siècle incrédule et impie de voir constamment de faibles femmes, de frêles et délicates jeunes filles, — terre et cendre, et victimes du péché originel comme nous tous, pourtant, — égaler, par l'héroïsme de leur renoncement, ceux qui foulent là-haut les célestes parvis ; tandis que, pour le monde croyant, ces exemples sublimes sont comme une prédication embaumée qui attire et ravit les grandes âmes.

b) La religieuse rend au monde, en second lieu, *le service de la prière*.

Remarquez, m. M., que le Seigneur « veut » être prié. Non que, sans notre appel à son secours, il ignore nos besoins ou qu'il veuille, en réponse à nos supplications, pouvoir nous dispenser d'efforts personnels. Certes non. Mais la prière est un aveu de notre impuissance et un témoignage de filiale confiance en sa divine bonté. Ce double hommage, le monde ne le lui offre pas assez. Le monde ne prie pas. Le monde ne compte que sur son industrie et son activité. La spiritualité moderne elle-même n'est pas toujours exempte de ce défaut.

S'il faut des Josué combattant dans la plaine, ils ne vaincront cependant qu'autant qu'il y aura, sur la montagne, des Moïse qui intercèdent. S'il faut des voix puissantes qui annoncent aux coupables les foudres divines, il faut non moins impérieusement des bras plus puissants encore, qui, par leurs flagellations volontaires, conjurent les châtiments et les commuent en miséricorde.

Un jour, S. Dominique, missionnaire incomparable, se désolait de ne pas recueillir des fruits plus abondants dans les âmes qu'il évangélisait. Et voici la réponse que Jésus daigna donner à ses soupirs : « Tu sèmes, mais tu n'arroses pas. » Il comprit et commença dès ce moment à joindre plus de prière à sa prédication.

Voilà encore un des secrets de la fécondité virginale des religieuses, m. M. Elles prient pour ceux qui ne prient pas, qui prient mal ou prient trop peu. C'est elles qui vont faire vibrer sur les lèvres d'un mourant l'*Ave Maria* ou l'acte de confiance et de repentir qui le sauvera, — elles qui vont étayer les efforts parfois trop exclusivement humains des missionnaires, mettre sur leurs lèvres des paroles persuasives et donner à leur voix l'onction qui touche et l'accent qui entraîne...

c) Toutefois, m. M., l'exemple et la prière ne disent pas encore tous les services qu'elles rendent au monde. Ajoutez-en un troisième, qui est même indispensable au succès des deux autres : *le service du dévouement*.

Jésus aussi avait prié et donné l'exemple ; il avait de plus prêché et confirmé sa doctrine par d'éclatants prodiges. Tant qu'il s'en était tenu là, sa mission rédemptrice n'avait connu que de lamentables déceptions. Sa doctrine fut rejetée, ici comme nouvelle, là comme trop dure ou trop difficile, et les bénéficiaires de ses miracles ne grossissaient point sa suite. Enfin il se laissa crucifier et mourut, et ce dévouement suprême lui attira tout l'univers : *Si vero exaltatus fuero, omnia traham ad meipsum.* (Jo., XII, 32).

Le service du dévouement est l'apanage de toutes les vierges de Jésus, en quelque milice spéciale qu'elles soient enrôlées. Que ce soit le dévouement obscur qui donne aux enfants, aux orphelins, aux incurables, aux vieillards, des mères, des filles ou des sœurs ; — ou le dévouement chevaleresque qui les entraîne à côté des soldats sur les champs de bataille, ou à la suite des missionnaires dans les forêts vierges de l'Equateur, dans les glaces du Pôle ou dans les torrides savanes ; n'importe ! Il est partout leur auréole et la condition de leur fécondité, et s'impose toujours à l'admiration et à la vénération, même des incroyants.

Mais il y a un dévouement plus rare, — et plus difficile aussi, — parce que totalement divin : celui de *l'immolation de tous les instants* en vue de satisfaire à la divine justice. Et celui-ci est le vôtre, mes Chères Sœurs.

Quand nous songeons aux religieuses contemplatives, il nous semble les voir sur le versant du Sinaï où priait Moïse, les bras élevés au ciel, durant un combat meurtrier livré par les Amalécites au peuple de Dieu.

Mais la Sainte Liturgie nous montre S. François et sainte Claire, dans l'office qu'elle leur dédie, sur une autre montagne, où elle met sur leurs lèvres ce verset de S. Paul : « *Christo confixus sum cruci*

(Gal., II, 19). Nous sommes attachés avec le Christ à la Croix. » Cela vous autorise, mes Sœurs, à vous écrier à la suite de vos saints Fondateurs : « O bonheur et privilège ineffables ! Par les saints excès de nos pénitences, nous sommes crucifiées avec Jésus et coopérons avec lui à la rédemption du monde ! »

Ah ! comprenez-vous maintenant si la virginité consacrée est féconde !

* *

C'est dire, T. R. Mère Abbesse et Chères Sœurs Jubilaires, que s'il y a lieu pour vous de remercier Dieu de votre sainte et sublime vocation, il y a aussi des raisons pour nous de le prier qu'il vous conserve longtemps encore dans votre auguste mission. Nous en sommes tous les heureux bénéficiaires.

Nous le prions qu'il fasse descendre sur vous l'abondance des dons du Saint-Esprit, parce qu'en dernière analyse, c'est le degré de votre sainteté qui établit la mesure du crédit de vos prières et de la fécondité de vos sacrifices.

Nous le prions que, — les fruits de son « *Crescite et multiplicamini :* Croissez et multipliez-vous » descendant également sur cette chère Communauté, — de nouvelles vierges aussi généreuses que pures viennent grossir votre sainte phalange.

En retour de nos vœux et de nos prières, permettez-moi, pour finir, de me faire l'organe de tous, en vous demandant pour les chers vôtres, pour toute la pieuse assistance et pour moi le tout dernier, un souvenir auprès du bon Dieu. Car nous ne doutons point qu'il vous laisse disposer aujourd'hui d'une part importante des mérites et du crédit que vous valent déjà dix lustres de si sainte vie religieuse. ***Amen.***

POUR UNE VISITE EPISCOPALE

RAPPORT D'UN CURÉ A L'ÉVÊQUE EN VISITE PASTORALE DANS SA PAROISSE

Monseigneur,

L'apôtre S. Paul, un des deux patrons de cette église, écrivant aux Romains, leur disait son vif désir de les voir et de leur porter les dons spirituels dont il était le dépositaire.

Digne successeur des apôtres, Monseigneur, vous n'avez pas un moindre désir de voir et de connaître ceux que Dieu vous a confiés. A peine étiez-vous arrivé parmi nous que vous commenciez à parcourir nos paroisses et jusqu'à nos moindres hameaux, sans vous laisser arrêter par le froid, la neige et le verglas.

Vous vouliez sans doute, comme vous le demande le droit canonique, remplir votre rôle d'évêque, c'est-à-dire de « surveillant », en inspectant nos églises et nos sacristies. Mais vous aviez surtout hâte, — j'en suis sûr, car vous avez eu l'amabilité de nous le déclarer, — vous aviez surtout hâte de connaître vos curés et vos chers diocésains et de leur dire votre affection et votre dévouement.

Monseigneur, vous êtes payé de retour. Mes paroissiens se réjouissent de vous voir et de vous entendre, et ils m'en voudraient de prolonger leur attente en vous faisant un long rapport. Votre Excellence a pris connaissance des réponses que j'ai faites au questionnaire qu'Elle m'avait envoyé ; Elle a vu que B. est encore une paroisse chrétienne. On y est sympathique au prêtre : la preuve en est que depuis plus de cent ans B. n'a connu que trois curés ; mes deux derniers prédécesseurs y sont demeurés quatre-vingts ans et voilà près de trente ans que j'y suis moi-même.

Durant tout ce temps, j'ai eu la joie d'entretenir d'excellentes relations avec l'Administration municipale, qui, chaque fois que cela a été nécessaire, m'a prêté un généreux concours pour l'entretien de l'église. Ces Messieurs du Conseil paroissial m'y ont aussi puissamment aidé, et je suis heureux de remercier devant vous et les uns et les autres.

Grâce au dévouement de nos employés d'église, de notre chantre, qui depuis sa Première Communion occupe le lutrin et ne l'a guère quitté que pour accomplir son service militaire, et, comme vous, Monseigneur, défendre la France pendant la guerre, — de notre sonneur, dont la famille appelle les habitants de B. à l'église depuis près d'un siècle ; — grâce à notre sacristine et à nos demoiselles du chapelet, qui ornent les autels et rehaussent par leurs chants la solennité de nos modestes offices ; grâce à la bonne volonté de tous, les traditions religieuses se maintiennent dans la paroisse. Les enfants sont baptisés aussitôt après leur naissance, les catéchismes sont régulièrement fréquentés, une bonne moitié des hommes et jeunes gens communient à Pâques, six ou sept femmes seulement ne le font pas. La plupart des œuvres générales ou diocésaines sont établies parmi nous et comptent bon nombre d'adhérents. Toutes les familles versent leur offrande au Denier du culte.

Toutefois, mes paroissiens eux-mêmes m'accuseraient d'exagérer, si j'affirmais que tout ici est parfait. Le bon Dieu, j'en suis sûr, aimerait à voir un peu plus de réserve dans la jeunesse, un plus grand empressement à s'approcher des sacrements de la part des femmes et des jeunes filles, une plus grande exactitude aux offices chez un grand nombre. Cependant, même parmi ceux-ci, il en est peu qui, aux jours de fête, ne soient heureux de reparaître en cette église et d'y faire acte de chrétiens ; et depuis que je suis curé de la paroisse, tous, sauf ceux que le bon Dieu a rappelés soudainement à lui, sont partis dans leur éternité après avoir accepté de grand cœur les secours de la religion.

Puissent votre visite, Monseigneur, les conseils que vous allez nous donner et les bénédictions que vous allez répandre sur nous, raviver la ferveur en cette paroisse et faire de tous mes chers paroissiens de bons chrétiens !

SOUHAITS DE BIENVENUE D'UN MAIRE A L'ÉVÊQUE DU DIOCÈSE VISITANT SA COMMUNE

Excellence,

Au nom de mes collègues du Conseil municipal, au nom de la population de B. qui m'entoure et au mien, j'ai l'honneur de vous souhaiter la bienvenue dans notre commune et de vous présenter nos respectueux hommages.

Nous sommes heureux de saluer en votre personne le Chef du diocèse, et de vous assurer de l'entier dévouement de la municipalité pour les intérêts religieux de la commune. A l'avenir comme par le passé, elle fera tout ce qui est en elle pour le bon entretien de l'église, afin qu'elle soit toujours digne de sa destination sacrée.

En ce lendemain du Onze novembre, anniversaire de la victoire, permettez-nous, Monseigneur, de saluer également en votre personne l'ancien combattant, l'aumônier volontaire qui, dès le début de la mobilisation, fut sur sa demande envoyé sur la li-

gne de feu. Combien de camarades vous y avez encouragés ! Combien vous en avez arrachés à la mort, en les relevant sous le feu de l'ennemi ! Combien vous en avez consolés, aux heures de lassitude, et surtout à leur dernière heure ! Ce rôle de charité, vous voulez le continuer en allant en chaque commune vous incliner et prier devant le monument érigé à la mémoire des enfants du village morts pour la France. Tous nos cœurs vous en remercient.

Puisse la religion dont vous êtes le haut représentant parmi nous, Monseigneur, réconcilier les peuples, leur réapprendre, selon le commandement du Christ, à s'aimer les uns les autres et préserver l'humanité, et en particulier notre chère Patrie, de nouvelles catastrophes !

LES PERSONNAGES EVANGELIQUES

CIII

LE CENTURION DU GOLGOTHA

Le service d'ordre qui assurait la police sur le Calvaire était commandé par un centurion. Au cours de ces rapides études, nous avons déjà rencontré, sur le passage de Notre-Seigneur, un officier du même grade, dont la foi mérita la guérison miraculeuse de son enfant. Mais comme il intervenait à titre privé dans la narration évangélique, l'occasion ne nous a pas été offerte d'examiner à quoi correspondait son titre ; tandis que cette question se pose naturellement à propos de celui qui assista, en service commandé, à la mort de Notre-Seigneur. Nous le ferons donc, afin de mieux nous rendre compte de la valeur du témoignage qu'il rendit au Christ et qui retentit encore à travers les siècles.

I

L'unité fondamentale de l'armée romaine était la légion, qui correspondait en principe à ce que nous appelons aujourd'hui un régiment, à cette différence près qu'elle était beaucoup plus nombreuse. Cette organisation militaire, demeurée si célèbre dans l'histoire du monde, comportait ordinairement environ 6.000 fantassins, auxquels étaient adjoints 600 cavaliers. Cette proportion s'explique par ce fait que la cavalerie était principalement destinée à assurer les liaisons et à remplir le rôle d'éclaireur. Son rôle dans la bataille proprement dite était secondaire, comparé à celui de l'infanterie, et par suite ses effectifs étaient restreints.

Les armées de l'Empire comptaient, suivant les besoins du moment, un nombre variable de légions. Celles-ci, primitivement formées par les citoyens romains, furent ensuite recrutées dans toute l'étendue des provinces. Il n'est pas besoin d'insister sur la valeur de ces troupes, qui, vigoureusement entraînées, assurèrent à Rome la domination de l'univers et auxquelles on ne saurait comparer, mais sur une échelle bien plus petite, que la phalange macédonienne.

Mais c'est un principe général qu'une formation militaire ne vaut que ce que valent ses chefs, et qu'elle ne peut fournir de bons résultats, soit dans les manœuvres préparatoires, soit au moment du choc, que dans la mesure où elle est puissamment encadrée. Le gouvernement de l'antique République avait donc apporté une vigilance spéciale à organiser ses états-majors, et à chaque échelon étaient placés, pour le commandement, des officiers éprouvés. Ceux qui dirigeaient la légion entière ou une cohorte n'ont pas à nous occuper actuellement. Mais la *cohorte* elle-même, qui était un dixième de la légion, comprenait 600 hommes ; elle était par conséquent trop nombreuse pour être commandée par un seul homme. Aussi était-elle subdivisée à son tour en six fractions de cent fantassins chacune, laquelle prenait le nom de *centurie*. L'officier placé à la tête de la centurie s'appelait centurion. Le grade de celui qui nous intéresse était donc subalterne, et vaguement assimilable à celui de capitaine ou lieutenant.

Mais il pouvait arriver, comme cela se produit encore parfois, que plusieurs centuries, ou même toute la cohorte, fussent groupées sous la direction d'un seul centurion qui prenait alors le pas sur ses collègues et assurait l'unité de commandement. C'est le cas qui se produisit lors de l'exécution de Notre-Seigneur, car l'affluence considérable du public avait nécessité un déploiement inusité de forces. Sa garde fut fournie par la petite garnison que les Romains entretenaient à Jérusalem, dans la tour Antonia, à l'angle même du Temple, au grand scandale des Juifs fidèles. A cause de la présence momentanée du Procurateur impérial dans la ville, cette garnison avait été vraisemblablement renforcée et, durant tout le séjour du gouverneur, elle portait le titre de *cohorte prétorienne,* ce qui signifiait qu'elle était spécialement chargée de veiller sur le représentant du pouvoir.

On sait, de par ailleurs, que les soldats romains n'étaient pas seulement astreints aux devoirs militaires proprement dits. Dans les rares moments où la paix leur laissait quelques loisirs, on était en droit de les employer à toutes sortes de besognes, notamment à la construction de ces solides voies romaines, dont nous admirons encore les vestiges, ce qui avait l'avantage de contribuer à leur entraînement et de les tenir en haleine. Rien d'étonnant, dès lors, que ces légionnaires aient été requis, en la circonstance, pour prêter main-forte aux satellites du Sanhédrin qui, moins nombreux et moins disciplinés, eussent été débordés rapidement par l'agitation de la populace surexcitée.

Il va de soi que l'on avait choisi, pour commander l'ensemble des sections, l'officier que son passé faisait considérer comme le plus capable. Et cette indication est à retenir, parce qu'elle nous permet de nous représenter le centurion qui dirigea les opérations sur le Golgotha comme un véritable officier romain, c'est-à-dire comme un homme rude, mais droit. Ce point acquis fortifiera notre créance en sa parole, aussi bien que l'attitude de Pilate lui-même, qui s'en rapporta à son témoignage pour prendre une décision subsidiaire dont nous aurons prochainement à parler.

II

Le centurion ainsi désigné se mit donc en devoir de rassembler ses hommes et d'organiser le cortège, sous la protection duquel cheminaient péniblement les trois condamnés. Les légionnaires portaient la tenue popularisée par les reproductions de bas-reliefs ou de peintures anciennes : hauts brodequins, cuirasse et casque ; ils étaient armés de lances et de glaives courts, qui formaient, avec le bouclier, leur équipement ordinaire.

Sur le Golgotha, ils se fractionnèrent : la majeure partie forma un cordon destiné à protéger l'espace qui devait rester libre pour la besogne des bourreaux ; quelques autres formèrent un piquet de réserve, et certains autres encore participèrent activement à la funèbre opération.

Le centurion, lui, pour mieux surveiller l'exécution de ses ordres, s'était placé à petite distance de l'endroit où s'élevait la croix de Jésus, qu'il considérait en face. Il fut donc à même de contempler, pendant des heures, les derniers épisodes du drame.

Plusieurs choses sans doute le frappèrent. D'abord l'infinie mansuétude du Christ, qui se traduisait par les quelques paroles échappées de ses lèvres. Puis son état d'épuisement total, qui permettait de prévoir la mort d'une minute à l'autre. Au moment solennel où il remit son âme entre les mains de son Père, Notre-Seigneur poussa un grand cri, qui stupéfia l'officier. Il était anormal, en effet, que quelqu'un expirât de la sorte, et conservât une force considérable, prouvée par cette clameur, alors que tout démontrait son extrême abattement physiologique. Cela relevait du miracle. En outre, au même instant se produisaient les phénomènes les plus étranges : éclipse, séisme, apparition de spectres.

Aucun raisonnement humain ne parvenait à expliquer de façon satisfaisante cette accumulation de signes extraordinaires. Il fallait donc conclure à l'intervention de puissances surnaturelles, courroucées par le meurtre qui venait d'être légalement commis. Dans sa bonne foi, le centurion le comprit. Sans se soucier d'être entendu par ses subordonnés, sans crainte de déplaire aux Juifs, dont il connaissait pourtant la malice et dont il avait à craindre de terribles représailles, ce militaire loyal laissa échapper l'aveu de la vérité qui lui était apparue : « Vraiment cet homme était le fils de Dieu. »

S. Luc rapporte d'une façon un peu différente cette exclamation qui nous est transmise en termes identiques par S. Mathieu et S. Marc. On peut en conclure, soit que l'officier répéta son idée sous deux formules différentes, soit que, païen, il ne se faisait pas une idée aussi nettement théologique que nous de cette filiation divine que l'Eglise appelle l'Incarnation. Mais en tout cas l'innocence du Christ éclatait à ses yeux, ainsi que la démonstration de ses rapports intimes avec la toute-puissante divinité.

Ce témoignage d'un homme qui, étranger à la nation juive, ne partageait ni ses passions ni ses haines, qui même était porté à considérer les Hébreux, y compris Jésus, comme des êtres inférieurs, constitue un jugement d'une valeur considérable. Il exprime à la fois le sentiment de la justice et celui de la franchise. Il démontre que toute âme droite pouvait, si elle voulait, reconnaître la mission céleste du Seigneur et que, par conséquent, si Israël persistait à nier, c'est qu'il tenait, malgré tout, à s'obstiner dans son péché.

Cependant un texte, toujours en vigueur, du Deutéronome portait ceci : « Lorsqu'un homme aura commis un crime digne de mort, et qu'ayant été condamné à mourir il aura été attaché à la potence, son cadavre ne demeurera point attaché à cette potence, mais il sera enseveli le même jour, parce que celui qui est pendu au bois est maudit de Dieu. » Les Sanhédrites ne l'oubliaient pas, et ils tenaient d'autant plus à faire disparaître les corps des suppliciés que leur présence sur le gibet aurait souillé la journée sainte du lendemain, qui était le sabbat solennel de la Pâque. Ils allèrent donc trouver Pilate en le priant de les autoriser à faire disparaître les morts. Mais, avant de donner son assentiment, le procurateur voulut s'assurer que les décès étaient effectivement survenus. Il fit mander le centurion et, sur la réponse de celui-ci, accorda la permission demandée, ce qui démontre combien il avait confiance dans la parole de ce soldat qu'il connaissait et que l'expérience lui avait appris à estimer.

III

En principe, la loi romaine voulait que les suppliciés demeurent cloués à la croix jusqu'à ce qu'ils fussent morts d'épuisement, de fièvre ou de faim. Avec certains tempéraments plus robustes, cela durait non seulement des heures, mais des jours. Mais dans des cas exceptionnels, — comme en Palestine la nécessité de ne pas froisser les convictions du peuple en profanant le sabbat, ce qui aurait pu amener des troubles graves, — l'usage avait été admis d'abréger les tortures des condamnés. Cette pratique s'appelait le *crurifragium*. Ainsi que son nom l'indique, elle consistait à briser à coups de massue, ou avec des barres de fer, les jambes des suppliciés, de sorte qu'il se produisît une hémorragie assez abondante pour provoquer le décès en quelques minutes. Cela constituait une torture supplémentaire, mais, par compensation, elle évitait les affres d'une interminable agonie.

Après en avoir reçu l'autorisation de Pilate, le centurion donna donc les directives nécessaires. Par son ordre, les soldats s'approchèrent d'un des larrons, puis de l'autre, et leur rompirent les os des tibias. Mais, quand ils en arrivèrent à Notre-Seigneur, ils constatèrent qu'il était si évidemment mort qu'ils se dispensèrent d'accomplir cet acte, qui n'aurait été qu'une formalité vaine, bonne tout au plus à leur procurer un supplément inutile de fatigue. Ils allaient donc laisser en repos le cadavre sacré, lorsque l'un d'entr'eux conçut quelque doute. Avant de s'éloigner, il transperça de sa longue lance la poitrine de Jésus, de façon à atteindre le cœur. Aussitôt il se produisit un phénomène miraculeux : de cette dernière blessure, il s'écoula d'abord un jet de sang, puis de l'eau.

Sans insister sur les interprétations symboliques qui ont été données à ce sujet et que tout le monde connaît, faisons simplement remarquer que la chose parut si merveilleuse à S. Jean lui-même qu'il tint à garantir la véracité de son récit par une affirmation solennelle : « Celui qui l'a vu en a rendu témoignage, et son témoignage est véridique. Et il sait qu'il est vrai, afin que vous aussi vous croyiez; car ces choses ont été faites afin que fût accomplie l'Ecriture : Vous ne briserez aucun de ses os. »

Toutes les prophéties concernant le trépas du Sauveur étaient donc désormais réalisées.

On est tenté de se demander comment le centurion, qui venait de proclamer tout à l'heure que Jésus était le Fils de Dieu, put tolérer un pareil outrage. Mais d'abord rien, dans la narration de S. Jean, ne permet d'inférer que le coup de lance ait été commandé par lui. Il provint sans doute de l'initiative d'un légionnaire, qui savait bien que la survivance d'un supplicié exposerait tout le piquet de garde à de rigoureuses sanctions, et qui tenait à mettre sa responsabilité à couvert. Ensuite, l'officier put apercevoir le geste sans avoir le temps de le prévenir. Et même s'il avait pu s'opposer, aurait-il jugé opportun de le faire, alors qu'il savait que ce geste ne causerait aucune douleur de plus à Celui qui était réduit à l'état de cadavre ; et que d'autre part la pensée ne pouvait guère lui venir que cet acte était, matériellement au moins, un sacrilège ? On ne voit pas qu'il ait réprimandé son subordonné, qui cepen-

dant avait accompli un acte arbitraire, non prévu par les lois ou les règlements.

La Providence, toujours plus forte que les hommes, conduisait ainsi à son gré les événements d'après le plan exact qu'elle avait eu soin de promulguer plusieurs siècles à l'avance. De la sorte, il devenait facile à quiconque ne serait pas aveuglé par la passion sceptique de contrôler l'exactitude des prévisions bibliques, et d'en conclure — comme le centurion lui-même l'avait fait pour d'autres motifs — à la divinité de Jésus-Christ. La Providence manifestait une fois de plus sa condescendance inouïe envers l'humanité si dure à convaincre, et pour l'amour de laquelle le Rédempteur venait de laisser couler la dernière goutte de son sang.

CIV

LES RESSUSCITÉS DE LA PASSION

« Mais Jésus, poussant de nouveau un grand cri, rendit l'esprit. Et voici que le voile du Temple se déchira en deux, depuis le haut jusqu'en bas, et la terre trembla et les pierres se fendirent et les sépulcres s'ouvrirent et beaucoup de corps de saints qui s'étaient endormis ressuscitèrent ; et sortant de leurs tombeaux après sa résurrection ils vinrent dans la ville sainte où ils apparurent à beaucoup de personnes. » (Mt., XXVII, 50-53).

I

Ce passage de S. Mathieu fournit une ample matière à considération, car il met en relief l'intervention terrifiante de Jéhovah, au moment suprême où expira Notre-Seigneur. Autant les prodiges avaient été fréquents pendant la vie publique de Jésus, autant toute manifestation surnaturelle avait cessé depuis la scène de Gethsémani. Puisqu'il fallait que le Christ s'immolât, il plaisait à son Père de ne mettre aucun obstacle à son sacrifice. Mais si la divinité s'était voilée volontairement au cours des heures atroces de la Passion, elle n'était pas, pour cela, affaiblie. Et elle le fit bien voir au monde épouvanté.

Le plus grand des miracles qui se produisirent au moment où le Messie poussa sa clameur suprême, fut l'ouverture des tombeaux qui, après être restés béants trois jours, rejetèrent leurs cadavres vivants après la Résurrection au matin de Pâques. Mais cette merveille fut précédée de deux autres dont il convient d'abord de dire quelques mots.

En premier lieu, *le voile du Temple se fendit.* Que l'on n'aille pas s'imaginer qu'il s'agit là de la déchirure d'un rideau quelconque, fait vulgaire qu'on pourrait ne considérer que comme une pure coïncidence. Le bâtiment le plus sacré du Temple était composé de trois parties : le vestibule, le Saint, et le Saint des Saints. Cet ultime sanctuaire était tellement vénérable qu'un seul homme était autorisé à y pénétrer, une seule fois par an, et après des purifications rigoureuses : le grand pontife d'Israël. Il figurait, en effet, la demeure de Dieu parmi son peuple, et le Seigneur y avait plusieurs fois manifesté sa présence. Il était séparé du Saint par une porte de cèdre, revêtue de lames d'or, dont les deux battants restaient sans cesse ouverts pour signifier la communication de Dieu avec le peuple choisi. Mais par respect pour la Majesté sans borne, une vaste tenture était déployée devant la porte, et ne se soulevait qu'une fois chaque année, pour livrer passage au grand-prêtre.

Si ce rideau avait été fait d'un tissu fragile, on serait admis à croire que sa déchirure fut accidentelle. Mais il était formé d'une trame d'hyacinthe et de pourpre dont l'épaisseur était supérieure à la largeur de la main, et il était en outre recouvert d'arabesques d'or qui augmentaient sa solidité. Comment dès lors expliquer que, sans heurt, sans contact, il se soit brusquement rompu à la mort de Notre-Seigneur ? Ce qui est plus étonnant encore, c'est que la fente se produisit du haut en bas, en suivant une ligne droite, alors que, si elle avait été produite par une cause naturelle, elle aurait dû suivre le contour des broderies, qui offraient une résistance supérieure encore à celle de l'étoffe. Une seule interprétation demeure possible : celle de la volonté divine qui, d'une manière figurée, apprenait ainsi aux Juifs la rupture de l'antique alliance et l'impuissance où tomberaient désormais les anciens mystères.

En même temps, un *tremblement de terre* se produisit. Evidemment, un séisme est toujours possible. Mais ce que celui-là eut de particulier, c'est qu'il survint dans des conditions opposées à toutes les données de la géologie. Les mouvements de terrain se produisent normalement suivant des règles que la science est parvenue à découvrir. Qu'il s'agisse d'un glissement, d'une éruption volcanique ou d'autres causes, les couches de terre se séparent d'après un schéma qui, sans être mathématiquement fixe, correspond de fort près à la nature du sol. Tandis que, dans le tremblement de terre du Vendredi Saint, la rupture se produisit d'une façon absolument brusque et nette. Elle aurait dû, par exemple, suivre en certains endroits les veines des pierres, qui sont les parties les plus faibles. Elle les croisa, au contraire, comme pour bien affirmer qu'elle était due non pas à un phénomène sismologique quelconque, mais à une impulsion donnée par le Très-Haut.

Au récit de S. Mathieu, S. Marc ajoute ce trait que *les ténèbres recouvrirent soudain la terre.* On ne peut voir, dans ces mots, le rappel d'une simple éclipse. En effet, l'art de prévoir les éclipses était aussi bien connu que de nos jours par les savants anciens, qui s'étaient fait de l'astronomie une véritable spécialité. Or les ténèbres soudaines dont nous parlons, n'avaient pas été annoncées. Le soleil s'obscurcit donc d'une façon miraculeuse, comme pour symboliser à son tour le deuil de la Divinité.

II

Tout cela était si impressionnant que, d'après S. Luc, les assistants demeurés sur le Calvaire se retiraient en se frappant la poitrine en signe de repentir. Mais la contrition leur venait trop tard, lorsque le crime était irréparable. Leur remords dut être accru encore par ce prodige absolument inouï : l'ouverture spontanée des tombeaux.

Les esprits critiques objecteront que ce phénomène était tout simplement consécutif au tremblement de terre. Puisque celui-ci était si violent que les pierres mêmes se fendaient, quoi d'étonnant à ce que des sépultures aient été bouleversées ? — Ceci ne résout nullement la question du miracle. D'abord, parce que cela n'explique pas l'origine de cette commotion anormale ; ensuite, parce que cela ne tient pas compte de la résurrection des cadavres qui, au bout de trois jours, sortirent de ces tombes : l'événement est consigné d'une façon formelle dans S. Mathieu, dont nous avons reproduit le texte au début de cette étude. Qu'une secousse sismique fende un sépulcre, comme elle le ferait d'une maison, c'est naturel. Que le mort sorte de sa dernière demeure en profitant de cette ouverture, c'est ce que nul argument d'ordre purement naturel n'arrivera jamais à démontrer. La conclusion s'impose : cette chose inouïe ne pouvait subvenir que grâce à une volonté spéciale de Dieu, qui dérogeait, comme il le fait quelquefois, aux règles ordinaires posées par lui.

On se demande peut-être pourquoi ces résurrections ne se produisirent pas à l'heure même où les sépulcres semblaient rendre la liberté à leurs prisonniers. S. Paul s'est chargé de nous indiquer la réponse, dans ce texte célèbre où il appelle Notre-Sei-